



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°11/2024

Objet : Convention triennale de participation au Festival Jazz au fil de l'Oise 2023-2024-2025.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'association Jazz au Fil de l'Oise, 24 bis rue du Brûloir - 95000 CERGY organise son concert annuel, en alternance dans les communes de la Vallée de l'Oise.

Considérant que la convention triennale 2020-2021-2022 de participation est arrivée à terme et qu'il est nécessaire à ce jour de la renouveler pour les trois prochaines années.

Considérant que chaque année un avenant à la convention est rédigé pour déterminer le thème, le lieu, la date, le prix des places du concert, le montant de la participation, ainsi que les modalités d'organisation.

Considérant le concert à organiser pour 2023, à L'Isle-Adam, à la Scène Adamoise, le vendredi 11 novembre 2023 à 20h30 pour un montant de 4 500€ TTC.

DÉCIDE

- **de signer** avec l'association Jazz au fil de l'Oise, la convention triennale 2023-2024-2025 de participation au Festival Jazz au Fil de l'Oise.
- **de verser** une participation de 4 500€ TTC en contrepartie de l'organisation du concert du 11 novembre 2023.

L'Isle-Adam, le 12 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240112-11-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Mise en ligne le 15 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr